

# Mairie de Mirabel aux Baronnies

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

Mardi 20 mars 2018

*Présidence* : Christian CORNILLAC, Maire.

*Secrétaire de séance* : Guy BÉRENGER

*Présents* : Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Michel BREMOND, Francis BRUSSEAU, Jean-Marc CORBEL, Christian CORNILLAC, Corinne DIASPARRA, Laurent DONZET, Brigitte DUPRAT, Franck DUVAL, Martine FÉRIAUD, Anne GIOVANELLI, Jean-Louis PASCAL, Nicolas PONZO, Elisabeth TROLET,

*Absents excusés et représentés* : Nathalie ZAMORA (*pouvoir à DIASPARRA*)

*Absents excusés* : Stéphane ALLAIS, Laurence VILLEMIN

*Absents* : Stéphanie MONTAUD

*Date de convocation du Conseil municipal* : 13 mars 2018.

*Lieu* : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

*Nombre de conseillers* : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 15 + 1 pouvoir.

#### 1. Désignation du secrétaire de séance

Guy Bérenger est désigné Secrétaire de Séance

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2018

Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

Le Maire propose trois ordres du jour complémentaires : le choix du régime de la TVA applicable au Centre-bourg, la modification générale des baux du Pôle médical tenant aux modalités de paiement du loyer et le vote des durées d'amortissement pour le budget annexe de l'assainissement.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ordre du jour modifié.

#### 4. Vote des taux 2018 des taxes locales

##### Délibération n°2018-14

L'Adjoint aux finances, M. Pascal, propose de maintenir inchangés les taux des quatre taxes locales pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer sans changement les taux 2018 d'imposition des taxes locales :

- taxe d'habitation : 14,64 %
- taxe sur le foncier bâti : 14,03 %
- taxe sur le foncier non bâti : 74,76 %
- cotisation foncière des entreprises : 26,13 %.

## 5. Budget principal et budget annexes (Assainissement, CCAS et crèche)

### - Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017

Madame la Trésorière, Mme Sève, présente le compte administratif principal 2017. Le Maire sort. Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité. Le Maire rentre et remercie le Conseil municipal.

Madame la Trésorière présente le compte de gestion principal 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

Madame La Trésorière présente le compte administratif 2017 de l'assainissement. Le Maire sort. Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité. Le Maire rentre et remercie le Conseil municipal.

Madame La Trésorière présente le compte de gestion 2017 de l'assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

Madame La Trésorière présente le compte de gestion 2017 de la crèche de la Trésorière. Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

Madame La Trésorière présente le compte administratif 2016 de l'assainissement. Le Maire sort. Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité. Le Maire rentre et remercie le Conseil municipal.

### - Affectation des résultats 2017

#### Délibération n°2018-15 : Budget principal

Madame La Trésorière explique que le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif, qui fait apparaître :

- Déficit reporté de la section d'investissement de l'année N-1 : 194 432,30 €
- Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année N-1 : 517 459,45 €

L'année 2017 fait apparaître des soldes d'exécution comme suit :

- Section d'investissement (déficit) 2 775,09 €
- Section de fonctionnement (excédent) 324 817,67 €

Le besoin net de la section de fonctionnement est estimé à 197 207,39 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) – réserve investissement</b>	<b>197 207,39 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté (RF 002)</b>	<b>645 069,73 €</b>

#### Délibération n°2018-16 : Budget annexe de l'assainissement

Madame La Trésorière explique que le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif, qui fait apparaître :

- Excédent reporté de la section d'investissement de l'année N-1 : 65 501,61 €
- Déficit reporté de la section de fonctionnement de l'année N-1 : 10 093,16 €

L'année 2017 fait apparaître des soldes d'exécution comme suit :

- Section d'investissement (excédent) 2 764,96 €
- Section de fonctionnement (excédent) 63 150,03 €

Le besoin net de la section de fonctionnement est estimé à 00,00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) – réserve investissement</b>	<b>00,00 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté (RF 002)</b>	<b>53 056,87 €</b>

- Vote nominatifs des subventions 2018 aux associations

Délibération n°2018-17

Le Maire propose au vote nominatif les subventions 2018 aux associations :

**Associations de Mirabel**

Chemin des Enfants	180 €
Ass. des Anciens Combattants	253 €
Ass. Les Blue Devils de Mirabel	1 000 €
Ass. Mirabel en fête (comité des fêtes)	4 000 €
Ass. des Parents d'élèves de Mirabel	308 €
Ass. du Souvenir français	153 €
Ass. des Vieux Crampons de Mirabel	153 €
Club Rencontre et Amitié	153 €
Rando li Draïo	153 €
Sté musicale et chorale Écho des Baronnie	1 370 €
Tennis Club de Mirabel	913 €
ACCA Mirabel	150 €
Groupement du personnel communal	1 400 €

**Associations extérieures à Mirabel**

Ass. des Amis de la Résistance	100 €
Ass. familiale du Nyonsais (alphabétisation)	100 €
Ass. Amitié et présence	100 €
École de Cirque Badaboum (Vaison)	90 €
Épicerie sociale de Nyons	200 €
Lou Souleou d'in l'Oustao	61 €
Ski Club de Nyons	153 €
Basket Club de Nyons	153 €
Les écoles de l'E.M.A.L.A (regroupement scolaire)	20 €
Lire et Faire Lire	150 €
Syndicat de Défense contre la Grêle (Prévigrêle)	1 240 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des subventions proposées.

- Vote des budgets primitifs: budget principal, budget annexe de l'assainissement et budget annexe du CCAS

Madame la Trésorière présente le budget primitif 2018 principal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Madame la Trésorière présente le budget primitif 2018 de l'assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Madame la Trésorière présente le budget primitif 2018 du CCAS, qui est nouvellement créée cette année. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

## 6. Création du centre-bourg de Mirabel-aux-Baronnies : attribution des marchés de travaux

### Délibération n°2018-18

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Donzet, explique que la phase de négociation avec les entreprises s'est achevée vendredi 16 mars. Il remercie vivement la Commission d'Appel d'offres pour son travail.

Suivant les critères de classement définis dans le règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'offres propose les entreprises lauréates.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer les marchés comme suit :

N° de lot	Descriptif	Entreprises	Montant en euros (HT)
1	Gros-œuvre	MG Constructions	190 237,63
2	Enduits de façade	Entreprise Pierre Laugier	4 630,50
3	VRD	SAS Missolin et SARL Loreille TP	249 637,00
4	Charpente / couverture	MG Construction	30 715,21
4 bis	Étanchéité / revêtement synthétique	SARL Étanchéité du Tricastin	28 195,80
4 ter	Serrurerie	ADM Métal	18 500,00
5	Cloisons / doublages / plâtrerie	SAS Dufour	12 580,00
5 bis	Faux-plafonds	SAS Dufour	4 166,72
6	Menuiseries extérieures	Menuiseries Sarian	29 802,00
6 bis	Menuiseries intérieures	Menuiseries Barbier SAS	4 977,36
7	Revêtements de sols carrelés / faïences	MG Construction	7 302,50
8	Plomberie – CVC	SARL Anaya Crueize	40 646,88
8 bis	Isolation par le sol	Pro'ject isolation	13 325,00
9	Electricité / courants faibles	SARL Machado	23 427,00
10	Peinture / revêtements muraux	SARL Bres Peinture	13 441,33

## 7. Café de France : choix du gérant et signature du contrat de location gérance

### Délibération n°2018-19

M. Donzet présente le candidat retenu qui est M. Eyraud Jean-Marc et explique qu'un projet de bail a été communiqué par le Conseil de la Commune. Ce projet doit maintenant être pré-examiné par les élus, en concertation avec le gérant. Il propose de reporter la signature du contrat de location gérance au prochain Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, nomme M. Eyraud Jean-Marc en qualité de gérant du Café de France.

## 8. Gratification stagiaire

### Délibération n°2018-20

Le Maire explique qu'une stagiaire est intervenue au service administratif durant deux semaines au mois de février, et a fourni un très bon travail. De fait, il est proposé de lui attribuer une prime. D'une manière plus générale, il est proposé de donner pouvoir au Maire d'attribuer, par arrêté, une gratification aux stagiaires intervenant sur la Commune en fonction des résultats atteints sans avoir à délibérer au coup par coup.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour attribuer par voie d'arrêté municipal une gratification aux stagiaires intervenant sur la Commune

en fonction des résultats atteints.

#### **9. SATESE : Renouvellement convention Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration**

##### **Délibération n°2018-21**

Le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la convention qui liait la Commune au Département de la Drôme pour le suivi de la station d'épuration est arrivée à échéance. Il est proposé de renouveler cette prestation d'assistance pour deux ans selon le modèle de convention fourni par le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration avec le SATESE et donne pouvoir au Maire pour la signer et en suivre la bonne exécution.

#### **10. Remboursement charge exceptionnelle assainissement – Bas-Potilier**

##### **Délibération n°2018-22**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint explique que suite à des problèmes dans le réseau d'assainissement collectif, des particuliers ont engagé des frais (165 €) pour faire déboucher leur canalisation au quartier Bas-Potilier. L'intervention du service technique a permis de constater que le problème venait exclusivement du réseau public. De fait, les frais engagés doivent logiquement être supportés par la Commune sur le budget de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité autorise le remboursement des frais engagés par les particuliers à hauteur de 165 € et ordonne l'inscription budgétaire de la dépense au budget 2018.

#### **11. Choix du régime de TVA applicable au Centre-bourg**

##### **Délibération n°2018-23**

Le Maire propose d'assujettir la location-gérance du Centre-bourg au régime trimestriel de TVA, comme c'est déjà le cas pour le pôle médical et le Café de France. Il convient également de demander au service des impôts un code service pour la déclaration de TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'assujettir les loyers issus de la location du Centre-bourg au régime trimestriel de TVA et de solliciter des impôts un code service nécessaire pour la déclaration.

#### **12. Modification générale des baux du pôle médical**

##### **Délibération n°2018-24**

Le Maire présente les difficultés rencontrées dans le recouvrement des créances communales directement générées par le Pôle médical. En concertation avec le Trésor Public, il propose de modifier chaque bail de location quant aux modalités de paiement du loyer et de solliciter la mise en place du prélèvement automatique. Cette option permet en effet un recouvrement plus efficient et efficace des ressources communales. Ces avenants devront être signés par chaque locataire concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des loyers au pôle médical, donne pouvoir au Maire pour rédiger et signer les avenants correspondants et en suivre la bonne exécution.

#### **13. Durée d'amortissement : budget annexe de l'amortissement**

##### **Délibération n°2018-25**

Le Maire explique que les amortissements ont été intégralement repris cette année et sont imputés aux articles budgétaires correspondants. De fait, il convient de fixer les durées

d'amortissement de certains biens. Les durées sont proposées en fonction de l'état d'actif de l'assainissement et des durées communément admises.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les durées d'amortissement suivantes :

- Station d'épuration, réseaux et installations : 50 ans
- Informatique et technologique : 10 ans
- Matériel : 3 ans

Et décide que les subventions d'équipements transférables seront amorties selon la même durée.

#### 14. Questions diverses

- M. Corbel demande si une réflexion a déjà été entreprise sur le montant du futur loyer de la su-pérette, dans le cadre du projet de construction du centre-bourg de Mirabel. M. Donzet explique qu'un accord de principe a été trouvé avec ce dernier sur un loyer fixé à 900 € hors taxes, soit 1 080 € toutes taxes comprises. Le montant définitif sera décidé au sein du Conseil municipal.

La séance est levée à 19h36.

Le Secrétaire  
Guy BÉRENGER

